

Annexe 3



ministère
éducation
nationale



Liberté, Égalité, Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNÉE SCOLAIRE 20..... - 20.....

ATTESTATION « APPRENDRE À PORTER SECOURS »

Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006

L'attestation « APS » est délivrée en fonction des compétences acquises figurant dans le document de suivi (annexe n° 1 de la circulaire visée ci-dessus) à

Nom : Prénom :
Date de naissance : École :
Département :
Fait à : Le :
Visa de la directrice ou du directeur d'école : Cachet de l'école :



ministère
éducation
nationale



Liberté, Égalité, Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNÉE SCOLAIRE 20..... - 20.....

ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE

Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002

L'attestation « APER » est délivrée en fonction des compétences acquises figurant dans la grille d'évaluation (annexée à la circulaire visée ci-dessus) à

Nom : Prénom :
Date de naissance : École :
Département :
Fait à : Le :
Visa de la directrice ou du directeur d'école : Cachet de l'école